

Fiche de Poste
Recrutement Teaching Assistant

La Direction des Etudes et de la Scolarité de Sciences Po recherche :

Un(e) assistant(e) pédagogique pour le cours magistral en français

« Le droit de la culture, instrument de la politique culturelle »,

assuré par David Kessler, Directeur général – Orange Studio dans le cadre des cours obligatoires de la Spécialité Culture de l'Ecole d'Affaires publiques à partir du 1^{er} Février les vendredis de 08h00 à 10h00.

La période de cours s'étend du 1^{er} février au 26 avril 2019. Elle sera suivie de la période des examens jusqu'au 17 mai 2019.

La mission de l'assistant pédagogique est la suivante :

- Aider l'enseignant dans la préparation, le déroulement de l'enseignement et la communication avec les élèves. Plus spécifiquement, il/elle peut assister dans les recherches bibliographiques ou la constitution d'un recueil de textes numérique et la mise en ligne documentaire sur le groupe Drive ou Moodle de Sciences Po ;
- Etre le/la premier(e) interlocuteur(rice) des étudiants et répondre à leurs questions (par email notamment, et exclusivement en anglais); aider les étudiants dans la préparation de leurs travaux de réflexion et lectures et assurer, au besoin, un tutorat d'approfondissement et de soutien méthodologique ;
- Coordonner avec l'enseignant la préparation, l'encadrement, le suivi et la correction des différents travaux et examens.
- Il/elle doit présenter les aptitudes personnelles nécessaires à l'exercice de ces fonctions (clarté d'analyse, vivacité d'esprit, curiosité intellectuelle, capacité d'écoute, enthousiasme, disponibilité, ponctualité, sérieux, sens de la responsabilité).
- Il/elle doit être inscrit(e) de préférence en Doctorat.

Le poste est à pourvoir au plus vite. Merci de bien vouloir adresser vos candidatures à : Thomas Scaramuzza, Responsable de la Spécialité Culture de l'Ecole d'Affaires publiques de Sciences Po : thomas.scaramuzza@sciencespo.fr en mettant en copie sihem.moncer@sciencespo.fr.

Le Teaching assistant sera payé à la fin du semestre l'équivalent de 16 heures d'enseignement, sur la base des tarifs d'une conférence de méthode (65,10 euros brut / heure). La correction des copies de l'examen final fait l'objet d'une rémunération supplémentaire.

Annexe : Descriptif du cours

Le cours part de la notion de politique culturelle pour en montrer la singularité et la signification. Il s'attachera à montrer comment les différentes strates du droit de la culture et de la communication peuvent être interprétées et lues comme des outils au service de ces objectifs politiques, toujours à la convergence d'un droit général (droit de la concurrence par exemple) et d'un droit spécial, lié à la nécessité de protéger suivant les terminologies l'exception ou la diversité culturelles. Le cours explicitera l'origine des combats nationaux et internationaux pour la culture destinés à faire admettre, notamment à l'Europe et à nos partenaires mondiaux, une spécificité culturelle et déterminera de manière sectorielle comment ces principes se déclinent. Le cours tentera de démêler l'écheveau des acteurs du secteur culturel et le rôle reconnu par les textes à chacun d'entre eux – administrations publiques, institutions, associations, acteurs purement privés – pour la mise en œuvre de cette politique. Il tentera in fine d'établir au regard des évolutions des acteurs, des pratiques et des technologies comment les difficultés ou ambiguïtés du droit traduisent plus largement les impasses ou à tout le moins les contradictions auxquelles est confrontée aujourd'hui la politique culturelle.